

transports, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, et pour des projets réalisés dans presque tous les pays membres ayant obtenu des prêts de la BAfD.

Bien des indices, ne serait-ce que l'augmentation perceptible du nombre d'entreprises canadiennes déployant des efforts soutenus pour obtenir des contrats dans le cadre de projets financés par la BAfD, permettent de croire que d'autres réussites du même genre sont possibles. En Afrique, les entreprises canadiennes sont renommées pour la qualité supérieure de leur participation aux projets, et les consultants et experts techniques du Canada, surtout dans les secteurs des ressources et des infrastructures, sont souvent considérés comme les meilleurs. À la lumière de l'analyse des dossiers de la passation de marchés, la faible proportion des contrats attribués au Canada (en comparaison avec les autres pays membres non régionaux) pourrait éventuellement s'expliquer par le fait que, dans l'ensemble, peu d'entreprises présentent des soumissions pour des projets financés par la BAfD. D'autres facteurs interviennent également, notamment les suivants : les sociétés canadiennes n'ont pas une très bonne connaissance de la BAfD et des possibilités découlant des prêts consentis par la Banque, elles n'ont pas établi de liens étroits avec les entreprises locales et sont peu présentes sur le marché régional et, dans certaines catégories de biens et d'équipement ainsi que dans les travaux de génie civil, leurs prix ne sont pas concurrentiels.

Parmi les pays membres non régionaux, les compétiteurs qui obtiennent le plus grand nombre de contrats dans le cadre de projets financés par la BAfD sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Mais il est également important de savoir que les pays membres régionaux de la Banque sont également des concurrents redoutables et qu'environ 50 % des déboursements au titre de la passation de marchés sont portés chaque année au crédit d'entreprises de la région. Toutefois, une bonne partie des contrats qui leur sont accordés sont exécutés en association avec des sociétés de l'extérieur de la région. Et justement parce la BAfD encourage fortement l'utilisation de l'expertise locale pour l'exécution des projets, les sociétés étrangères sont de plus en plus conscientes que la création de coentreprises avec des partenaires locaux dynamiques et la conclusion d'alliances stratégiques sont des moyens efficaces, voire indispensables, d'assurer leur présence sur le marché et ainsi accroître leurs chances de réussite.